

Créer et renouveler une convention tripartite en lien avec son projet d'établissement

Objectifs :

- Connaître le contexte réglementaire du conventionnement tripartite
- En cerner les objectifs, les différentes étapes et le lien à créer avec son projet d'établissement
- S'approprier les méthodes et outils de la création ou du renouvellement d'une convention tripartite
- Savoir décliner opérationnellement la convention tripartite

Programme :

La démarche de conventionnement ou de re-conventionnement

- Le cadre réglementaire et les objectifs d'un conventionnement et d'un re-conventionnement
- Les fondements de la convention tripartite : les obligations, les recommandations et la place centrale des démarches qualité
- Les parties prenantes, leurs attentes et leurs participations dans la démarche
- Les savoirs à connaître et les savoir-faire à maîtriser pour le (re)conventionnement

La convention tripartite et la notion de qualité

- Les définitions et les notions entourant la qualité : qualité attendue, qualité prévue, qualité fournie, qualité perçue
- Les déclinaisons opérationnelles de la qualité : l'assurance de la qualité, l'amélioration continue, le management de la qualité
- Les évaluations internes et externes : objectifs, méthodes et outils

Les étapes de la création ou du renouvellement d'un convention tripartite

- L'état des lieux de l'existant grâce à l'appui de sources d'informations internes et externes
- Le contenu d'une convention tripartite : liste et organisation d'éléments communément demandés
- Les dispositions financières
 - Les modalités de tarification grâce à l'objectivisation des soins
 - Les trois sections d'imputation tarifaire
 - Les prestations comprises en fonction de l'option tarifaire choisie
 - Le GIR Moyen Pondéré (GMP), le Pathos Moyen Pondéré (PMP) et le GR Moyen Pondéré Soins (GMPS)
- Le lien entre les démarches d'évaluation et le renouvellement de la convention
- La prise de contact avec les autorités de contrôle et de tarification
- L'organisation de la visite de conventionnement ou de renouvellement : les différentes phases de la réunion d'ouverture jusqu'à la signature de la convention
- La déclinaison opérationnelle de la convention tripartite dans le projet d'établissement

Mise en place d'un plan d'application des acquis de la formation

Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Co-construction des savoirs avec les participants afin d'ancrer plus durablement les acquis
- Regards croisés, analyse de situations vécues par les participants et de cas pratiques généralisés et anonymisés, issus du fonctionnement d'établissements médico-sociaux
- Réflexions individuelles et collectives
- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation

Profil du formateur : Directeur ou formateur cadre de santé expérimenté dans les secteurs sanitaire et médico-social

Durée : 2 jours (14 heures)

Public : Tout professionnel d'un établissement

Prérequis : aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de prendre contact avec **Clara SPEICHER, Directrice et Référente Handicap** à l'adresse clara.speicher@coimparo.fr

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 51 10 76 92 ou par mail à l'adresse contact@coimparo.fr

Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande : 1 mois (hors demande urgente)